



A l'intention de :

Thierry Breton

Commissaire au marché intérieur

Bruxelles,

le 24 février 2020,

Monsieur le Commissaire,

Je tiens à vous remercier pour votre courrier de réponse, en date du 18 décembre 2020, au sujet de l'Alliance pour l'hydrogène propre. Nous vous avons fait part, notamment, de nos préoccupations quant au fait que le secrétariat de cette Alliance puisse être attribué, sans aucune procédure transparente, à une organisation du secteur privé, *Hydrogen Europe*, qui représente les intérêts de l'industrie de l'hydrogène - notamment fossile - et des piles à combustible, risquant ainsi de donner une influence indue à certains types d'intérêts par rapport à d'autres.

À ce sujet, dans votre courrier, vous nous avez assuré que ce serait bien la Commission européenne, et non l'association industrielle *Hydrogen Europe*, qui veillerait aux dispositions pratiques de l'Alliance, cela comprenant « *la préparation des réunions, la diffusion des informations, la coordination et la supervision de l'ensemble des travaux* ». Toutefois, il a été porté à ma connaissance une information contradictoire : lors d'une réunion de l'Alliance tenue le 2 février 2021, soit après votre courrier de réponse, l'association *Hydrogen Europe* a été présentée comme étant en charge de la « coordination générale » de l'Alliance, au même titre et rang que la Commission européenne.

Ainsi, nos préoccupations demeurent et je souhaiterais avoir des éclaircissements de votre part à ce sujet. Pouvez-vous me garantir qu'*Hydrogen Europe* n'assume pas le secrétariat général de l'Alliance ? Pouvez-vous dès lors m'expliquer pourquoi l'inverse a été présenté lors d'une réunion récente de l'Alliance ?

Je tiens à rappeler à quel point il est essentiel que tous les types de parties prenantes aient leur mot à dire, sur un pied d'égalité : l'industrie, les PME, les ONG, les associations de consommateurs, les partenaires sociaux, les scientifiques, etc. À cet égard, je me réjouis de votre engagement, dans votre courrier de réponse, à « *renforcer la participation des représentants de la société civile aux travaux de l'Alliance* ». Pourriez-vous également m'indiquer de quelle manière la Commission a renforcé ou entend renforcer leur participation aux travaux, comme indiqué ?

Enfin, je veux rappeler aussi l'importance d'investir dans les projets porteurs d'avenir durable, c'est-à-dire dans les projets d'hydrogène produit à partir d'énergies renouvelables. Tout investissement aujourd'hui dans l'hydrogène dit « bas carbone » (fossile avec captage du carbone notamment) nous enferme pour encore des années dans une logique mortifère et envoie le mauvais signal aux investisseurs. Le flou entretenu au sujet du soutien à ce type d'hydrogène

est extrêmement problématique, et contre-productif. Nous devons être clairs : la stratégie hydrogène de l'Union européenne ne doit en aucun cas permettre que de l'argent public soit utilisé pour soutenir de tels projets. Nous devons au contraire investir dans le déploiement massif des énergies renouvelables pour permettre la production multipliée d'hydrogène vert.

C'est pourquoi je demande à la Commission de veiller à ce que les critères d'éligibilité concernant la teneur en carbone des futurs projets d'hydrogène soient aussi ambitieux que possible, ne permettant qu'à des projets à base d'hydrogène purement renouvelable d'être sélectionnés., et donc de recevoir des fonds publics, sous forme d'aides d'État ou autres.

Je vous remercie pour vos éclaircissements et pour votre considération et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes sentiments distingués,

Damien Carême
Député européen